

SEANCE DU 20 JUIN 2014

Le vingt juin deux mille quatorze, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent LEMETTAIS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, REVERT Rémi, AUZOU Patricia, HORCHOLLE Patrice, BARBARAY Marc, BLONDEL Virginie, CAHARD Ghislaine, ROUX François, GREPIER Michel, PAGE Lydia et GUEDON Lionel.

Absente excusée : Mesdames BARBULEE Catherine donnant pouvoir à Madame CAHARD Ghislaine, GROUT Stéphanie donnant pouvoir à Monsieur REVERT Rémi et Monsieur LEHMAN Franck donnant pouvoir à Monsieur LEMETTAIS Vincent.

Absent : Monsieur PICARD Jean-Baptiste.

Adoption du procès-verbal de la précédente réunion.

Désignation du secrétaire de séance : Madame AUZOU Patricia.

1 - Election des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs du dimanche 28 septembre 2014

Election des délégués :

Au 1^{er} tour de scrutin, ont été élus :

- Vincent LEMETTAIS (14 voix),
- Patrice HORCHOLLE (12 voix),
- Rémi REVERT (11voix).

Election des suppléants :

Au 1^{er} tour de scrutin, ont été élus :

- Michel GREPIER (14 voix),
- Lionel GUEDON (14 voix),
- François ROUX (14 voix).

2 - Bons scolaires 2014

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité accorde aux élèves du secondaire un bon scolaire d'une valeur de 30 €. Les élèves de plus de 16 ans devront présenter un certificat de scolarité en mairie pour bénéficier de cette aide. L'âge limite est de 17 ans au 31/12/2014.

Ces bons pour l'achat de fournitures scolaires seront à retirer à la mairie à compter du 1^{er} juillet 2014 et devront être présentés au magasin « Le Pupitre » de Doudeville, Intermarché ou le Centre Leclerc à Yvetot.

3 - Demande de financement des écoles privées d'enseignement élémentaire

Vu l'appartenance de la commune d'Hautot-Saint-Sulpice à un regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I) organisé par le SIVOS « Etoutteville - Hautot-Saint-Sulpice - Veauville-Lès-Baons » chargé de la compétence en matière de fonctionnement des écoles publiques,

Considérant que le SIVOS Etoutteville - Hautot-Saint-Sulpice - Veauville-Lès-Baons dispose d'une capacité suffisante pour l'accueil des élèves de maternelle et de l'élémentaire et assure une restauration et une garderie,

Après en avoir délibéré, par 3 voix pour et 11 voix contre,
Le conseil municipal:

- **décide** de ne pas prendre en charge les frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement privé sous contrat.

Cette délibération est valable à compter de ce jour.

4 - Modification des statuts de la C.C.R.Y

Vu la demande de Monsieur le Président de la C.C.R.Y en date du 27 mai 2014 demandant aux conseils municipaux de la C.C.R.Y. de se prononcer sur la modification statutaire de la C.C.R.Y,

Vu la délibération de la C.C.R.Y en date du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la modification de l'article 2 des statuts de la C.C.R.Y relatif au siège de la collectivité à savoir :

Communauté de Communes de la Région d'Yvetot
4 rue de la Brême 76190 Yvetot

5 - Election de 3 délégués titulaires et de 1 délégué suppléant à l'Association foncière de remembrement d'Autretot

Vu l'installation membres du conseil municipal en date du 29 mars 2014

Considérant qu'il faut désigner 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant au sein de l'Association foncière de remembrement d'Autretot,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal nomme :

- **Délégués titulaires** : Monsieur Vincent LEMETTAIS, maire, Mesdames Catherine BARBULEE et Virginie BLONDEL,
- **Délégué suppléant** : Monsieur Rémi REVERT

6 - Préparation de la cérémonie de remise de dictionnaires aux enfants entrant en 6^{ème}

Six enfants entourés de leurs familles, des instituteurs et des membres du conseil municipal recevront le lundi 30 juin à 18 heures un dictionnaire « Petit Larousse ».

7 - Département 76 : Participation au FSL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande du Département de la Seine Maritime pour participer au financement du Fonds de Solidarité Logement par le passage d'une convention annuelle entre le Département et la commune.

Le montant de la participation 2014 demandée est de 0.76 € par habitant soit pour Hautot Saint Sulpice :

$622 \text{ habitants} \times 0.76 \text{ €} = 472.72 \text{ €}$

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contribuer au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2014 pour la somme de 472.72 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président du Département de la Seine-Maritime.

8 - Commission Communale des Impôts Directs

Vu l'installation membres du conseil municipal en date du 29 mars 2014,

Vu la demande du Directeur Régional des Finances Publiques,

Considérant qu'il convient de constituer une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs pour la commune d'Hautot-Saint-Sulpice composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants,

Vu la proposition de Monsieur Le maire comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

9 - Comptes rendus et missions des différentes commissions

Afin d'équiper la salle des associations en mobilier et divers matériels, le conseil municipal nomme une commission composée de Rémi REVERT, de Patricia AUZOU, de Patrice HORCHOLLE, de Virginie BLONDEL et de Michel GREPIER.

Site internet de la commune : Monsieur François ROUX rend compte à l'assemblée de l'avancement de ses travaux pour la création du site internet.

Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent : Monsieur Michel FILLOQUES est élu président.

9 - Questions diverses